

## COMPTE RENDU BUREAU EXECUTIF Du 5 mars 2025 à Besançon + visio

**Présents** : Philippe Bucaille, Jean-Philippe Gauthier, Valérie Perrenoud, Éric Pihet, Jean-Paul Ponchon, François Toscano, Gilles Zoppi

**Présent en visio** : Jean-François Ducrot

**Absents excusés** : Bruno Chaignon, Benoit Cordier, Éric Mézier

**Invités excusés** : Alexis Brodbeck, Marine Strappazon (congé maternité)

### 1. Accueil + émargement

- Retour sur les performances récentes
  - Victoire de Romain Grégoire sur la Faun Ardèche Classic
  - Victoire de Fabien Doubey sur le Tour du Rwanda
  - Victoire de Léonie Burgel sur les épreuves Indoor BMX de Tours et Caen
  
- Date prochain BE : 9 avril
- Date prochain CA : 19 mars

### 2. Validation du compte-rendu du BE du 22 janvier

- CR envoyé le 28 janvier
  - ✓ Adopté à l'unanimité

### 3. Vie du Comité Régional

- Situation Pôle France VTT
  - Courrier reçu de la Présidente du Grand Besançon Métropole qui alerte sur la rumeur du déménagement du pôle VTT à Montpellier.
  - Gilles a répondu qu'il n'avait pour l'heure aucune information officielle si ce n'est un appel du DTN adjoint, l'informant d'un "projet".
  - Si cette information devait se confirmer, cette situation pourrait remettre en cause le soutien financier sur certains projets, notamment le stade de VTT.
  
- Départ programmé de Marine
  - Aucune confirmation officielle sinon l'appel téléphonique de Marine

- Marine a envoyé un mail à l'ETR pour expliquer son choix de repartir dans sa région et l'opportunité de promotion offerte par cette évolution de carrière.
  - Pour rappel : lors de la même situation lors du départ d'Emilian Broë, Gilles avait reçu un appel en direct du DTN de l'époque.
  - Concernant son remplacement, la proposition d'un candidat rattaché à la DTN nous sera soumise, toujours d'après Marine...
  - Marine reviendra de son congé maternité en mai et devrait quitter ses fonctions au Comité Régional en septembre
  - Le BE est ravi pour Marine quant à l'évolution de sa carrière mais la laisse partir avec regrets tant elle performait dans ses fonctions.
- Point RH (Jean-Philippe)
- Réunion avec les salariés : *Voir compte-rendu en PJ*  
Avec la présence de 7 salariés et 4 élus du BE, cette réunion avait pour but de poser les bases de fonctionnement. On établira par la suite un règlement intérieur qui précisera les règles de prise des heures supplémentaires, des congés annuels, des horaires de travail...  
Tous nos salariés travaillent sous le régime de la convention collective nationale du sport.  
Possibilité de faire intervenir Zoom RH afin d'optimiser les conditions de travail.
- Point sur les Commissions
- Manque juste la composition de la Commission Cyclisme Féminin et féminisation.
  - Difficulté pour constituer la Commission Piste
- Problèmes comportementaux stage route Vaucluse
- Énoncé succinct des faits non confirmés
- Des propos déplacés auraient été tenus (mais aucune confirmation) à l'encontre d'un participant par d'autres camarades, qui nient les faits.  
Le jeune concerné a décidé de quitter le stage (ses parents sont venus le chercher) et ont écrit aux autres parents.  
Ils ont annoncé vouloir informer le Comité Régional et les Comités Départementaux, mais à ce jour, aucun courrier ou mail n'est arrivé
- Difficile d'avoir une idée précise de ce qui s'est réellement passé
  - Gestion sur place de la part de nos encadrants :

Très bonne réaction de nos 2 encadrants qui pensaient dans un premier temps faire intervenir un conseil de discipline, mais sont restés sur la réserve compte tenu des démentis.

- Cela nous conduit à l'élaboration d'une Charte éthique, à l'intention des participants de l'ensemble de nos stages, sélections, etc...
- Gilles enverra un courrier à l'ensemble des Présidents des clubs afin qu'ils sensibilisent leurs licenciés dès le plus jeune âge sur les valeurs inhérentes à celles du sport et bien au-delà, de manière que de tels faits ne se reproduisent plus (les membres du CA seront évidemment en copie).

#### 4. **Point statistique à date** (Éric)

- Documents en PJ
- On constate que notre comité n'est pas bien placé au niveau national, et l'on déplore que l'impact JO est invisible
- 166 licences non validées en février, à creuser pour en connaître les raisons

#### 5. **Point Financier** (Jean-Paul)

- 1<sup>er</sup> rapprochement budgétaire de l'exercice : identique à 2024
- Situation financière (voir document)
- Achat capteur de puissance pour le Pôle de Besançon (650 €)
  - ✓ Validé à l'unanimité
- Ajout de 2€ sur les droits d'engagement VTT pour les épreuves de la Coupe de BFC, qui sera mis en place dès le 8 mars.
  - ✓ Validé à l'unanimité
- Ajout de 0,40€ sur les droits d'engagement BMX au profit des tenues des arbitres
  - À soumettre aux membres du CA le 19/03
- Point sur l'impôt société payé par le Comité Régional à la suite des loyers perçus
- Placement budgétaire de nos disponibilités : Après la rencontre avec le conseiller financier du Crédit Mutuel, Jean-Paul nous propose d'épargner grâce à l'ouverture d'un compte à terme avec un taux de placement à 2.75% pour un engagement de 36 mois. Nos fonds restent disponibles à tout moment.

✓ Proposition validée à l'unanimité, la commission des finances s'occupera des démarches

- Point sur le budget technique & sportif
  - Jean-Philippe se rapprochera de Benoit pour simplifier le tableau

## 6. Point Arbitrage (Jean-François)

- Homologation : Rien à signaler
- Situation de l'arbitrage :

Une formation arbitre sera lancée à l'automne, d'ici là les personnes intéressées seront présentes sur les épreuves en tant que stagiaire.

Mise en place d'un examen d'arbitre national

- Réunion du 22/02 à Dole :

23 arbitres présents sur 80.

La matinée s'est déroulée avec la mise en avant de la réglementation, avec un rappel sur l'obligation à l'organisateur de mettre à disposition du matériel informatique. Il a été aussi redit que tous les documents utiles pour pouvoir officier dans les meilleurs conditions possibles (gestion d'un classement, feuille d'émargement, feuille de suivi des engagements) sont mis à disposition sur le site du comité dans l'onglet « arbitres ».

Durant l'après-midi, les arbitres ont été désignés, mais il manque encore des arbitres sur certaines épreuves, il faut au minimum 1 arbitre pour une organisation.

Une demande a été formulée pour obtenir le remboursement d'une nuitée pour 2 personnes.

✓ Vote : 3 contre, 5 pour. Le remboursement sera effectué à titre exceptionnel sur présentation d'une note de frais.

## 7. Point calendrier (Jean-François)

- Possibilité d'un calendrier digitalisé proposé par la FFC

À la suite d'une réunion entre Présidents de régions, il a été décidé de mettre en place gratuitement un logiciel afin d'établir le calendrier 2026. Ce calendrier serait 100% partagé à l'échelle nationale avec une déclinaison régionale.

## 8. **Développement** (Jean-Philippe)

- FORMAPI (centre de formation aux métiers du sport) :  
Rapprochement entre l'agent de développement de FORMAPI et Eléonore pour la pratique du VTT et du SRAV
- Synthèse des actions et projets d'Eléonore :  
Voir en PJ, Budget équilibré par rapport aux années passées  
Eléonore a obtenu son CQP, félicitations à elle.
- Sport adapté :  
Échanges avec Grégory du pole régional de sport adapté route et VTT

## 9. **Questions diverses**

- Situation Equipe Avenir BMX : (Éric)  
Mise en place d'un nouveau comité directeur et davantage de pilotes par rapport à 2024
- Réunion des Comités départementaux à programmer, si possible 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars (Éric)  
Ajouter un point arbitrage, programmer une réunion 1fois/an
- Info réunion RSO lundi (Éric)  
Visio lundi à 10h
- AG financière de la FFC avec élections des membres non pourvus du Conseil Fédéral : En visio le 22/03
- Règlement emprunt des véhicules :  
Ajouter que le chef de bord doit désigner un 2<sup>ème</sup> pilote pour les longs trajets  
✓ **Règlement adopté à l'unanimité**

Fin de séance à 0h30

Le Président

G Zoppi

La secrétaire

V Perrenoud

Compte rendu réunion des salarié(e)s du comité régional de cyclisme B-FC

Présents salariés : E Devallez – C Maire – E Boizot – A Quiclet – C Hassenfratz - M Rigollot – A Brodbeck

Présents élus : E Pihet – JP Ponchon – G Zoppi – JP Gauthier

## 1. Ouverture de la séance

- Réunion à votre demande, mais que l'on comptait organiser de toute façon
- Merci d'être tous présents
- Merci également aux élus, Jean-Paul & Eric qui viennent de Vesoul
- Jean-Philippe qui a posé une ½ journée de congés pour pouvoir participer !
- Ne pas oublier que la catégorie que l'on va appeler les « employeurs » sont tous des bénévoles !

## 2. Pourquoi cette réunion ?

- Proposer des bases saines de fonctionnement, notamment grâce à la plateforme e-TeamSport, outil destiné à nous aider, et certainement pas à « fliquer »
- Tordre le cou au ressenti : pas de perte de confiance mais une organisation qui doit se normer : on ne fonctionne pas avec 7 salariés comme avec 2 ou 3
- On peut dire que notre Comité régional entre désormais dans la catégorie des PME
- Impératif de fixer un cadre
- C'est une garantie pour tout le monde : les élus ne sont pas éternels !

### 3. Points principaux à discuter

- **Règles des heures supplémentaires** (puisque cela fut le point de départ de la sensation de « défiance » :

En France, l'initiative des heures supplémentaires peut venir soit de l'employeur, soit du salarié, selon les besoins de l'entreprise et les dispositions convenues dans le contrat de travail ou la convention collective applicable.

Voici quelques points clés :

1. **Initiative de l'employeur** : L'employeur peut demander à un salarié d'effectuer des heures supplémentaires en fonction des nécessités de service ou des besoins de l'entreprise. Cependant, cette demande doit respecter certaines règles, notamment en matière de durée maximale du travail et de repos obligatoire.
2. **Initiative du salarié** : Un salarié peut également proposer d'effectuer des heures supplémentaires, mais l'employeur n'est pas obligé d'accepter. L'accord de l'employeur est nécessaire pour que ces heures soient considérées comme des heures supplémentaires rémunérées ou récupérées.
3. **Accord préalable** : Dans tous les cas, les heures supplémentaires doivent faire l'objet d'un accord préalable entre l'employeur et le salarié. Cet accord peut être formalisé par écrit ou résulter d'un usage dans l'entreprise.
4. **Réglementation** : La législation française encadre strictement les heures supplémentaires, notamment en ce qui concerne les conditions de récupération (repos compensateur).
5. **Contrôle des heures supplémentaires** : L'entreprise doit tenir un registre des heures supplémentaires effectuées par chaque salarié, afin de garantir une transparence et un suivi adéquat. Ce registre correspond à l'utilisation du logiciel E- Teamsport.

#### 6. Heures supplémentaires en 3 temps :

- a) Module « ordre de mission » pour autorisation préalable

b) Demande d'heures supplémentaire, pour valider ces heures quand elles ont été effectuées

- les heures supplémentaires vont être créditées

c) Prise, pour obtenir l'autorisation de la plage de récupération

- Les heures prises vont être débitées du solde

- **Les horaires variables** : Les horaires variables ne concernent que les salariés qui possèdent cette mention dans leur contrat de travail. La notion de récupération sera définie dans le futur règlement intérieur rédigé prochainement
  
- **Quelles sont les règles du bon fonctionnement** (avec des exemples d'axes d'amélioration) :
  - 1) Droit à la déconnexion : vacances = période de repos
  - 2) Ne pas Répondre au téléphone en dehors des heures de bureau et traiter dans l'urgence des sujets suite à la négligence des clubs ou licenciés
  - 3) Pas de prise de service en dehors des heures réglementées
  
- **Travail des salariés** : le bénévolat et les vacances sont exclus pour l'ensemble de nos salariés. La présence en dehors des heures réglementaires sera régie d'après la réglementation des heures supplémentaires (cf convention collective)

- **Règles de gestion des congés** : Une réponse complète sera apportée prochainement (point technique à faire avec le service paie)

### **Temps de pause méridienne : Qu'est-ce que la pause déjeuner ?**

- - Durant son temps de travail, le salarié est à la disposition de son employeur et doit se conformer aux directives de l'employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.
- Toutefois, l'employeur doit accorder au salarié un temps de pause **après un certain nombre d'heures de travail effectué.**
- Ce temps de pause correspond **traditionnellement** au temps de repas du midi.
- La pause déjeuner est aussi appelée *pause méridienne*.
- Elle permet au salarié de se restaurer soit dans le restaurant d'entreprise soit à l'extérieur.

### **Quelle est la durée de la pause déjeuner ?**

- La pause déjeuner fait partie du temps de pause légal
- La période de restauration doit être prise sur le temps de pause quotidien
- Le temps de pause actuel est maintenu et sera précisé lors de l'élaboration du règlement intérieur avec possible intervention au niveau du logiciel pour un nouveau calibrage

### **Le salarié est-il rémunéré pendant la pause déjeuner ?**

- Pendant le temps de pause consacré au déjeuner, le salarié ne se trouve pas sous la direction de son employeur.

- La pause déjeuner n'est donc pas rémunérée, puisqu'elle n'est pas comptée comme un temps de travail effectif

### **Enfant malade**

- aucun texte n'est prévu dans notre convention

## 5. Clôture de la réunion

28/02/2025

	31-oct.	30-nov.	31-déc.	31-janv.	28-févr.	29/2/24	30-avr.	31-mai	30-juin	31-juil.	31-août	30-sept.	02-24/02-25	%
FFC	19 259	40 845	71 070	89 594	97 779	95 841							1 938	2,02%
BFC	716	1 764	3 568	4 738	5 450	5 373							77	1,43%
CD21	N.C	N.C	N.C	N.C	926	924							2	0,22%
CD25	N.C	N.C	N.C	N.C	1338	1315							23	1,75%
CD39	N.C	N.C	N.C	N.C	903	946							-43	-4,55%
CD58	N.C	N.C	N.C	N.C	308	359							-51	-14,21%
CD70	N.C	N.C	N.C	N.C	549	543							6	1,10%
CD71	N.C	N.C	N.C	N.C	838	763							75	9,83%
CD89	N.C	N.C	N.C	N.C	342	321							21	6,54%
CD90	N.C	N.C	N.C	N.C	246	202							44	21,78%

DISCIPLINES	29/02/24	28/02/25	Diff 23/24	diff en %	% du CR
BMX	1240	1287	47	3,79	21,10%
C-CROSS	172	192	20	11,63	3,15%
C-SSALLE	20	40	20	100,00	0,66%
PISTE	9	6	-3	-33,33	0,10%
ROUTE	2317	2299	-18	-0,78	37,69%
V-COUCHE	2	0	-2	-100,00	0,00%
VTT	1587	1594	7	0,44	26,14%
GRAVEL	14	15	1	7,14	0,25%
E-CYCLING	1	2	1	100,00	0,03%
VAE	10	14	4	40,00	0,23%
Pump track	1	1	0	0,00	0,02%

SEXES	29/02/24	28/02/25	Diff	%
FEMMES	746	774	28	3,75
HOMME	4627	4676	49	1,06

				28/02/2025			févr.-24
CATEGORIES	29/02/24	28/02/25	Différence	Types	Total	% du CR	
ELITE PRO	16	14	-2	compétitions	1767	32,42%	1724
Elite	89	100	11				
OPEN 1	191	186	-5				
OPEN 2	220	207	-13				
OPEN 3	203	209	6				
ACCES 1	313	326	13				
ACCES 2	150	153	3				
ACCES 3	261	293	32				
ACCES 4	281	279	-2				
U17	410	380	-30	jeunes	2225	40,82%	2271
U15	460	420	-40				
U13	466	453	-13				
U11	440	439	-1				
U9	329	349	20				
U7	166	184	18				
ARBITRES	120	130	10	Arbitres	130	2,38%	120
LOISIR	383	388	5	sports	773	14,18%	742
Mass	301	311	10				
B-vélo	31	39	8				
Santé	27	35	8				
staff	516	556	40	Staff	556	10,20%	516

Types de licences	DISCIPLINES	BMX	C-CROSS	C-SALLE	E-CYCLING	GRAVEL	P-TRACK	PISTE	ROUTE	VAE	V-COUCHE	VTT	Total
Compétitions (Eli pro Eli open ACC)		207	49	0	0	6	0	2	1090	2	0	410	1766
Jeunes U7 => U17		885	119	2	0	1	0	1	374	0	0	843	2225
Arbitres		39	2	0	0	0	0	0	72	0	0	17	130
Sports (B-vélo Mass Lois santé)		111	3	38	1	8	1	0	357	11	0	243	773



## Nouvelles licences

### Comparaison 2024/2025

<b>Périodes →</b>	<b>01/10/2023</b>	<b>01/10/2024</b>	<b>Evolution</b>
<b>Entités ↓</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>28/02/2025</b>	<b>2024/2025</b>
<b>Comité Régional</b>	<b>907</b>	<b>963</b>	<b>56</b>
<b>CD 21</b>	<b>199</b>	<b>184</b>	<b>-15</b>
<b>CD 25</b>	<b>207</b>	<b>217</b>	<b>10</b>
<b>CD 39</b>	<b>131</b>	<b>138</b>	<b>7</b>
<b>CD 58</b>	<b>62</b>	<b>38</b>	<b>-24</b>
<b>CD 70</b>	<b>85</b>	<b>80</b>	<b>-5</b>
<b>CD 71</b>	<b>127</b>	<b>167</b>	<b>40</b>
<b>CD 89</b>	<b>55</b>	<b>83</b>	<b>28</b>
<b>CD 90</b>	<b>41</b>	<b>55</b>	<b>14</b>
<b>BMX</b>	<b>312</b>	<b>361</b>	<b>49</b>
<b>VTT</b>	<b>278</b>	<b>329</b>	<b>51</b>
<b>ROUTE &amp; C-CROSS</b>	<b>305</b>	<b>257</b>	<b>-48</b>
<b>Autres</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>4</b>
<b>Elite Pro</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Elite</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>open 1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>
<b>open 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>open 3</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>-4</b>
<b>Access 1</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>-2</b>
<b>Access 2</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>5</b>
<b>Access 3</b>	<b>14</b>	<b>29</b>	<b>15</b>
<b>Access 4</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>-3</b>
<b>U 7</b>	<b>106</b>	<b>122</b>	<b>16</b>
<b>U 9</b>	<b>163</b>	<b>181</b>	<b>18</b>
<b>U 11</b>	<b>146</b>	<b>147</b>	<b>1</b>
<b>U 13</b>	<b>100</b>	<b>91</b>	<b>-9</b>
<b>U 15</b>	<b>92</b>	<b>81</b>	<b>-11</b>
<b>U 17</b>	<b>64</b>	<b>44</b>	<b>-20</b>

## Disciplines et catégories

## ROUTE &amp; CYCLO-CROSS

Catégories	29/02/2024	28/02/2025	Evolution 2024/2025
Elite PRO	16	14	-2
Elite	38	45	7
OPEN 1	68	78	10
OPEN2	143	136	-7
OPEN 3	157	156	-1
ACCESS 1	198	210	12
ACCESS 2	113	104	-9
ACCESS 3	172	183	11
ACCESS 4	223	213	-10
U7	30	26	-4
U9	68	67	-1
U11	93	83	-10
U13	111	105	-6
U15	98	107	9
U17	123	105	-18
Sous Total compétition	1635	1632	-3
Baby Vélo	3	10	7
ARBITRES	68	74	6
Ass organisation	190	186	-4
Masse	210	223	13
Loisir	137	127	-10
Encadrement & Encadrement PRO	217	217	0
Pass découverte & Pass accueil jeune	0	16	16

## Disciplines et catégories

## BMX

Catégories	29/02/2024	28/02/2025	Evolution 2024/2025
Elite	19	23	4
OPEN 1	54	52	-2
OPEN2	45	41	-4
OPEN 3	12	16	4
ACCESS 1	28	27	-1
ACCESS 2	10	18	8
ACCESS 3	21	26	5
ACCESS 4	8	4	-4
U7	119	129	10
U9	172	172	0
U11	184	201	17
U13	164	159	-5
U15	128	129	1
U17	96	95	-1
Sous Total compétition	1060	1092	32
Baby Vélo	28	25	53
ARBITRES	38	39	77
Ass organisation	2	3	5
Masse	3	2	5
Loisir	33	84	117
Encadrement	28	36	64
Pass découverte & pass accueil jeune	0	4	4

## Disciplines et catégories

## VTT (toutes disciplines)

Catégories	29/02/2024	28/02/2025	Evolution 2024/2025
Elite	31	32	1
OPEN 1	69	55	-14
OPEN2	30	30	0
OPEN 3	34	36	2
ACCESS 1	87	89	2
ACCESS 2	26	30	4
ACCESS 3	67	82	15
ACCESS 4	45	56	11
U7	16	29	13
U9	89	109	20
U11	162	155	-7
U13	191	187	-4
U15	234	194	-40
U17	191	179	-12
Sous Total compétition	1272	1263	-9
Baby Vélo	0	2	2
ARBITRES	14	17	3
Ass organisation	5	5	0
Masse	79	80	1
Loisir	164	161	-3
Encadrement	53	61	8
Pass accueil jeune Pass découverte	0	15	15

# SITUATION FINANCIERE COMITE

31 01 25

	31 01 2024	31 01 2025
Cpte 45	22 427,41	57 802,88
Cpte 60	375 929,77	435 277,86
<b>TOTAL</b>	<b>398 357,18</b>	<b>493 080,74</b>
PRÉT BANCAIRE	167 443,00	105 017,76

CAISSE AU 31 01 25 : 255 €

	Créances au 31 01 2024	Créances au 31 01 2025
Clubs	50 562,10	35 988,42

<b>N-1</b> <b>2023/2024</b>	01/01/2024 au 31/01/2024	01/11/2023 au 31/01/2024
Dépenses	89 167,83	460 247,96
Recettes	115 063,12	539 172,30
		<b>78 924,34</b>

<b>N</b> <b>2024/2025</b>	01/01/2025 au 31/01/2025	du 01/11/2024 au 31/01/2025
Dépenses	138 443,53	418 048,94
Recettes	121 438,00	534 012,92
		<b>115 963,98</b>